

COMMUNE DE WIMMENAU



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 30 Août 2019**

**Présents** : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - RUCH Valérie - HARRER Rémy - BEYER Nathalie - CLEISS Cornélia - DORSCHNER Adrien - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - SCHMITT Dominique – TRUNK Claude

**Absents excusés** : MM. HUCKENDUBLER René (procuration à M SAND Gilbert)  
STENGER Simone (procuration à Mme SCHILL Emmanuelle)

**Absente non excusée** : Mme SCHMITT Dominique

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation compte rendu du 19 juin 2019
- 2°) Accueil Périscolaire – rentrée 2019-2020
- 3°) Com-Com : rapport CLECT
- 4°) Achat de terrain
- 5°) Chantier RD 919 – entrée village côté Wingen sur Moder
- 6°) Décision modificative : BP 2019
- 7°) Divers
  - Terrain MARTIN

**Décisions prises :**

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 19 juin 2019**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 19 juin 2019.

2°) **ACCUEIL PERISCOLAIRE – RENTREE 2019-2020**

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'instaurer à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, un accueil périscolaire le matin de 07 h 00 à 08 h 00 et crée un poste de travail pour l'accueil des enfants le matin avant l'école, comme suit :

- poste à pourvoir à partir du 2 septembre 2019
- contrat durée déterminée (1<sup>er</sup> trimestre scolaire 2019/2020)
- expérience en milieu scolaire ou animation jeunes souhaitée
- durée hebdomadaire de travail 4h (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 8h), selon le calendrier scolaire.
- Rémunération : SMIC horaire.

La candidature de Mme Corinne KLING, a été retenue pour occuper ce poste.

Le tarif demandé aux parents utilisant ce service est identique à celui de l'AGF pour l'accueil périscolaire, révisé selon le barème AGF et sera encaissé trimestriellement.

La responsable du périscolaire, Mme DOERFLINGER est chargée de remettre en Mairie chaque trimestre les états de présence, avec le chiffrage et les coordonnées complètes des parents utilisant le service.

### 3°) **COM-COM : RAPPORT CLECT**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de, réunie le 19 juin 2019,

Le Conseil municipal décide :

- d'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 19 juin 2019, portant sur l'évaluation des charges transférées le 1er janvier 2019 dans le cadre :
  - de la définition de la compétence « étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire » ;
  - de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences :
    - ✓ « aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : columbariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau) » ;
    - ✓ « soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau) » ;
    - ✓ « prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre) »
- de CHARGER le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

### 4°) **ACHAT DE TERRAIN**

Après exposé préalable du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle non bâtie sise à Wimmenau, cadastrée section 02 n° 14, lieudit Rebberg avec 10 a 56, moyennant le prix de 500€ l'are, appartenant à Mme JANES née KUSTER Monique de Wingen sur Moder
- De prendre acte du souhait de Mme JANES d'être prioritaire pour l'achat d'un terrain constructible dans le futur lotissement, d'une surface de 5 ares
- Confère tous pouvoirs au Maire ou à l'un de ses adjoints à l'effet de régulariser l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents y afférents.

### 5°) **CHANTIER RD 919 - ENTREE VILLAGE COTE WINGEN SUR MODER**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancée du chantier de voirie à l'entrée du village côté Wingen sur Moder.

Diverses décisions prises par le Maire et l'Adjoint au Maire lors des réunions de chantier ont été approuvées, à savoir :

- ✓ La pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques est abandonnée, vu le montant du devis pour la pose d'une borne de 50 kW et vu le nombre d'utilisateurs à court terme, il est par ailleurs

demandé à Electricité de Strasbourg de revoir sa proposition de branchement après suppression de la borne électrique.

✓ Les travaux complémentaires ont été validés :

- Eclairage public route de Bitche et rue des champs : Montant : 12.229,14 € TTC
  - Pose d'une chambre pour le réseau téléphonique : Montant : 2.212,56 € TTC
  - Travaux de maçonnerie sur le Monument aux Morts : Montant : 4.080 € TTC
  - Remplacement d'un poteau d'incendie rue principale : Montant : 4.866 € TTC
- et confiés à l'entreprise ADAM de BOUXWILLER.

✓ La rue des champs sera barrée pendant 2 jours pour la mise en place des enrobés définitifs. Les riverains seront avertis à l'avance.

## **6°) DECISION MODIFICATIVE : BP 2019**

Le Conseil Municipal vote une modification du Budget Primitif 2019 de la Commune :

### Fonctionnement :

C/ 7015 : + 135 480 €

C/ 775 : - 135 480 €

### Investissement :

C/ 13148 : - 4.338,65 €

C/ 2041481 : + 4.338,65 €

## **7°) DIVERS**

- Le Maire informe les conseillers du courrier reçu, relatif à la vente du terrain à M. Mme MARTIN, qu'une rencontre entre le Notaire, les acheteurs et lui-même est prévue.
- Il est décidé de faire poser des enrobés sur la première partie de la rue de la forêt, en vue de limiter les dégâts sur la voirie lors de fortes pluies. Les travaux sont confiés à l'entreprise ADAM de BOUXWILLER, selon devis, pour la somme de 7.860 € TTC.

Wimmenau, le 03 septembre 2019

Le Maire

Marc RUCH